

Motion du 15 mars 2006 de MM. Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Roland Crot, Alexis Barbey, Patrice Reynaud, Didier Bonny, Eric Fourcade, Mmes Marie-France Spielmann et Gisèle Thiévent: «Amendes d'ordre: le citoyen doit être mieux informé».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 30 septembre 2006)

MOTION

Considérant:

- qu'il n'y a pas assez de places de parc en ville de Genève;
- que le trafic ne diminue pas;
- que la pollution atmosphérique est loin d'être maîtrisée;
- que le nombre d'amendes d'ordre est toujours élevé;
- que le contentieux est surchargé;
- qu'un grand nombre d'amendes ne sont jamais encaissées et qu'elles finissent par disparaître des listings;
- que ces contrevenants sont essentiellement des usagers habitant hors de Suisse;
- que de nouveaux parkings ne verront pas le jour avant longtemps;
- que les modes de transport évoluent en ville de Genève;
- que les utilisateurs doivent tenir compte des infrastructures existantes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer un document informant les automobilistes des contraintes de circulation en ville de Genève ainsi que des opportunités offertes aux usagers, dans lequel figurera notamment une incitation à utiliser les parcs relais (P+R) situés en périphérie et à choisir de préférence les transports publics. Cette information devra accompagner l'amende d'ordre lors de son dépôt.